

# INDEX 2023



Egalité professionnelle

COMMUNE DE SAINT LOUIS

## 95/100



Contact :  
[dgcl-index@dgcl.gouv.fr](mailto:dgcl-index@dgcl.gouv.fr)

Pour toutes questions  
relatives à l'index

[dgcl-index@dgcl.gouv.fr](mailto:dgcl-index@dgcl.gouv.fr)



>>> Documentation explicative

|   |  |        |
|---|--|--------|
| Score global  |  | 95/100 |
| 1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires                                   |  | 48/50  |
| 2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent         |  | 15/15  |
| 3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)                     |  | 25/25  |
| 4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations |  | 7/10   |

*Indicateur 1 calculable*

*Indicateur 2 calculable*

*Indicateur 3 calculable*

*Indicateur4 calculable*

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale